

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Éducation et formation professionnelle : Camélia Ntoutoume-Leclercq fait le point

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

LA ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, chargée de la Formation civique, Camélia Ntoutoume-Leclercq, a présidé mardi dans la salle de réunion de son département le 2e comité de direction (Codir). C'est la première rencontre du genre depuis le début de l'année scolaire. Entourée des directeurs généraux et centraux, des secrétaires généraux et des membres de l'administration, le membre du gouvernement a fait un point d'étape sur le suivi des mesures présidentielles dans l'enseignement public et confessionnel, sur la formation professionnelle, notamment la situation des bourses, des centres d'enseignement professionnel et le dialogue social. "Au niveau de la formation professionnelle, c'est la première rencontre à ce comité de direction.

Il faut comprendre qu'il y a une complémentarité entre le secteur de l'Éducation nationale et celui de la Formation professionnelle. Il s'agit donc de regarder ensemble la stratégie à adopter pour ne pas laisser ces jeunes au bord de la route et les prendre en compte", a précisé le directeur général de la Formation professionnelle, Jean-Lambert Ndomby. Du côté de l'Enseignement scolaire et normal, le directeur général, Frédéric Lecky, a indiqué que "nous avons fait un point sur le début des cours dans les établissements et le suivi des mesures. Il faut dire que celles-ci sont appliquées au public, même si au niveau du confessionnel il y a encore quelques réticences. Pour le rétablissement de la bourse, les travaux sont en cours. Nous sommes en train de stabiliser les effectifs et ensuite travailler avec le ministère du Budget et de

l'Économie. Concernant les critères d'éligibilité, il sera question de méritocratie, mais il y aura des modalités pratiques qui seront définies."

Avant d'ajouter que "dans tout cela, il y a encore quelques établissements dans lesquels il manque des enseignants et avec la mesure de gratuité, le risque d'explosion des effectifs est aussi présent."

Photo: SNN



La ministre de l'Éducation nationale © lors de la séance de travail avec ses collaborateurs.



**FEDERATION GABONAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE**

**FEGASA**

### AVIS AU PUBLIC

La **Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et de Réassurances (FEGASA)**, tient à rappeler au public les dispositions de **l'article 13 du Code CIMA**, relatives au paiement de la prime d'assurance.

Ainsi, « il est interdit aux entreprises d'assurances, sous peines des sanctions prévues à **l'article 312**, de souscrire un contrat d'assurance dont la prime n'est pas payée ou de renouveler un contrat d'assurance dont la prime n'a pas été payée ».

La seule dérogation à ce principe peut concerner les primes d'assurances dont le montant excède quatre-vingt fois (80) le SMIG annuel pour les branches autres que l'automobile, la maladie et les marchandises transportées.

Cette exception accorde également un délai maximum de paiement de 60 jours au souscripteur, à compter de la date de prise d'effet ou de renouvellement du contrat, sous la forme d'un engagement exprès signé par lui de payer la prime du contrat avant l'expiration du délai prévu.

En outre et conformément à **l'article 541**, il est interdit aux intermédiaires, sous peine des sanctions prévues aux **articles 534-2 et 545** d'encaisser des primes, des fractions de primes, de faire libeller ou de recevoir des chèques libellés à leur ordre.

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux paiements effectués en espèces n'excédant pas la somme d'un million de francs CFA par police et aux paiements par chèques libellés à l'ordre de l'assureur.

Par conséquent, la **Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances et de Réassurances** attire l'attention des assurés et souscripteurs, particulièrement ceux de la branche automobile, sur les énormes désagréments qui pourraient découler du non-respect de ces dispositions. Le non-paiement de la prime entraînant une situation de non-assurance.

Afin que nul n'en ignore, elle en appelle à la compréhension de tous pour leur strict respect.

**Le Président**  
**Dr. Andrew GWODOG**



Boîte Postale : 4005 - LIBREVILLE (République Gabonaise) Tél. : (241) 011.74.45.29 - Téléfax : (241) 011.77.58.23  
E-mail : fegasa\_gabon@yahoo.fr